AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine
Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

Abonnement annuel : 115 F

SPV

(56) 86.22.75

BULLETIN TECHNIQUE "GRANDES CULTURES" N° 6 - VENDREDI 25 MAI 1984

BLE D'HIVER

■ *La végétation (phénologie) s'étale actuellement entre le stade "épi dégagé sur la moitié de sa longueur" (stade 10.3) et la floraison complète (stade 10.5.3), avec une majorité des parcelles en début de floraison (stade 10.5.1).*

■ *Malgré les pluies favorables aux contaminations par les septorioses ou la rouille brune, les basses températures ralentissent les incubations et restent défavorables à l'activité de ces maladies.*

QUE DECIDER ?

Ces conditions météorologiques diminuent le risque de nuisibilité des septorioses (S. nodorum notamment) et rendent très improbable une explosion de rouille brune avant que soit commencée la maturation.

C'est ainsi qu'un éventuel traitement contre septorioses pourrait actuellement se justifie dans 18 % des parcelles du réseau CERESMAR non parvenues à la floraison et portant les tout premiers symptômes sur F2 (la 2ème feuille en partant de l'épi).

La rentabilisation d'une telle intervention n'est pas assurée dans les parcelles en floraison surtout si l'état du terrain nécessite le recours aux traitements aériens (coût de 7 à 8 quintaux).

MAIS - TOURNESOL

VERS GRIS :

Compte tenu de l'augmentation des captures de noctuelles migratrices Scotia ipsilon dans les Pyrénées Atlantiques, il faudra surveiller régulièrement l'état du collet des plantes à partir de la première semaine de juin, afin de détecter une éventuelle infestation de jeunes larves.

Un traitement peut alors éventuellement être réalisé à l'aide d'un des produits suivants [illegible]

.../...

Régisseur d'avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46X

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n° 524 AD
ISSN n°313244253.00016

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

Matière active	Spécialités commerciales, dose / ha			
	Pulvérisation		Appâts ou Granulés	
acephate	Orthène 50	1,8 kg	Orthène 50	4,8 g / kg de son
carbaryl			Sevin appât	30 kg
chlorpyriphos			Dursban appât	50 kg
cypermethrine	Ripcord 5	0,6 l		
	Kafil super ou Cimbush	0,3 l		
deltamethrine	Decis	0,3 l		
endosulfan			Thiodan 35 CE	6 ml / kg de son
lindane			Nombreuses spécialités : - pour les appâts au son 4 g de m.a / kg de son; - pour les appâts prêts à l'emploi	30 à 50 kg
permethrine	Picket Ambush ou Perthrine	4 l 0,2 l	Picket Ambush ou Perthrine	40 ml / kg de son 2 ml / kg de son
phoxime			Volaton 5 G (granulés insecticides)	75 kg

Les appâts fabriqués avec du son sont employés à la dose de 50 kg de son / ha.

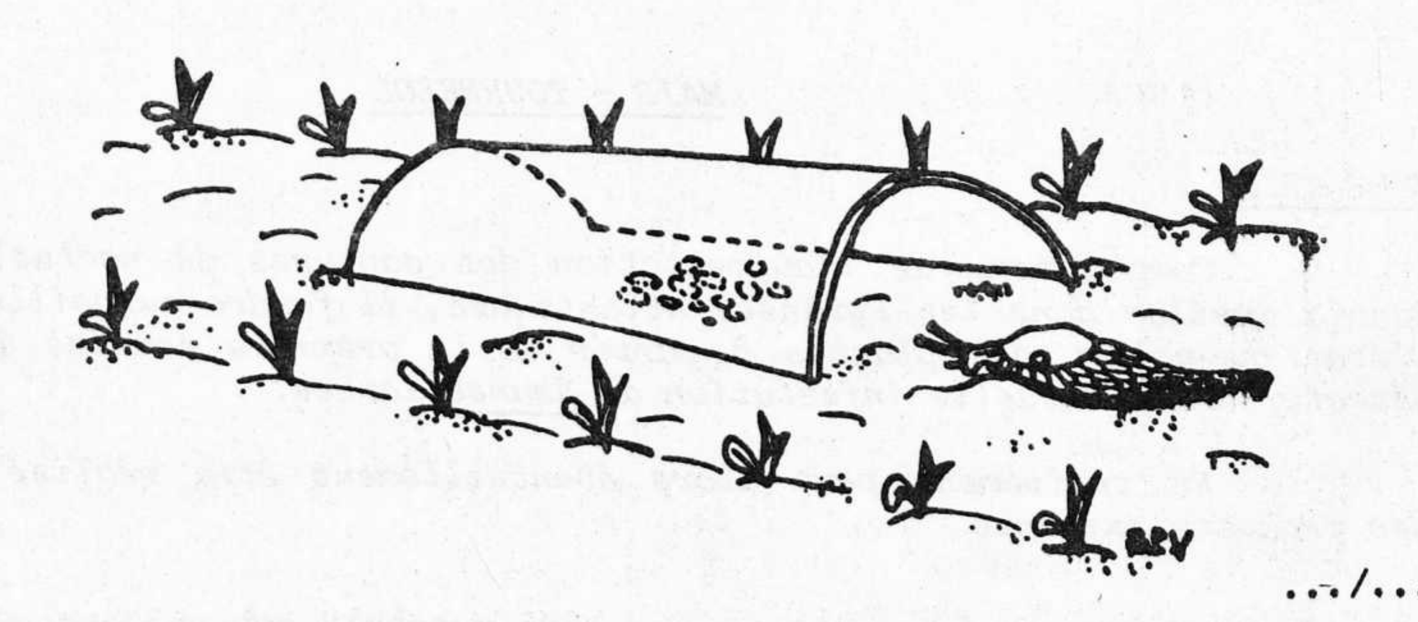
__LIMACES__ :

Le temps pluvieux et le mauvais état des cultures dû au manque de chaleur rendent maximum le risque de dégâts de ces ravageurs, à l'exception des parcelles en sol sableux. Ainsi en Chalosse, Tursan et Armagnac, certains jeunes maïs subissent actuellement des destructions de plus de la moitié des pieds.

Par ailleurs, signalons que le risque est très important :

- en sol motteux,
- derrière une culture de légumineuses ou de colza,
- en cas de mauvais broyage des résidus de la récolte précédente.

Il est possible de détecter la présence de limaces avant que les dégâts ne soient irréparables en disposant sur le sol à surveiller une poignée de granulés anti-limaces recouverte d'une tuile (schéma ci-dessous) :



.../...

On surveillera ainsi en priorité les zones les plus humides de la parcelle.

Il est possible d'intervenir avec du métaldéhyde à 5 %, à raison de 15 à 20 kg PC/ha, soit 25 à 30 granulés/m2 (on préfèrera les spécialités résistantes à la pluie), ou du mercaptodiméthur à 4 %, à raison de 3 kg PC/ha, soit 20 granulés/m2.

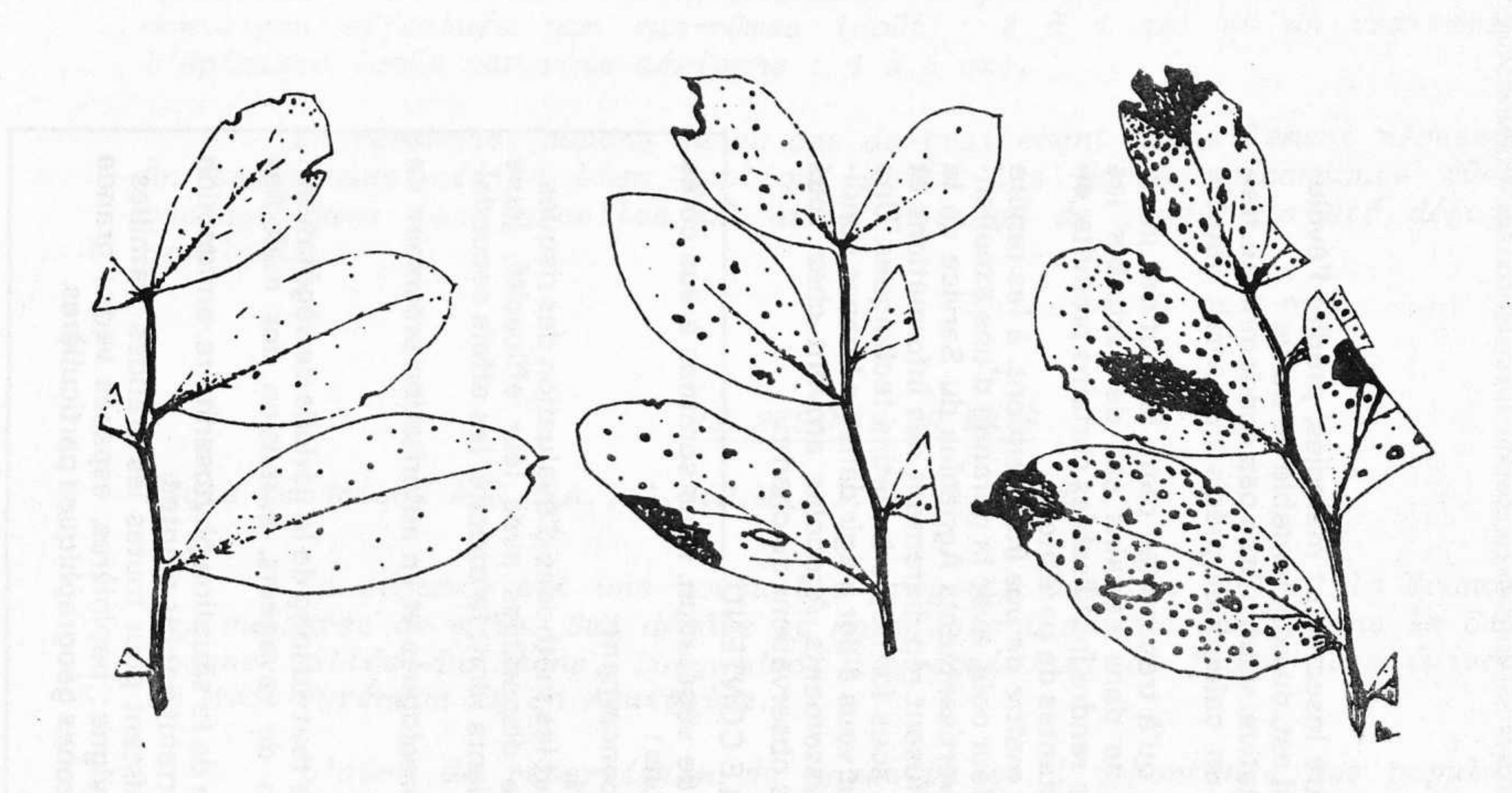
La réussite du traitement dépend beaucoup de l'homogénéité de la répartition des granulés sur le sol.

OSCINIES, GEOMYZA :

Des infestations sur environ 30 % des pieds ont été détectées en Chalosse. Les larves de ces petites mouches minent le cornet et peuvent détruire le coeur des maïs au stade 1,5 à 2 feuilles affaiblis par le froid. Une intervention est possible au chlorfenvinphos ou trichloronate à 50 g MA/ha.

FEVEROLE

Les parcelles sont maintenant défleuries. En absence d'intervention, malgré notre précédent bulletin, le botrytis peut évoluer sur feuilles selon le schéma suivant, augmentant les risques de contamination des gousses :



AVERTISSEMENTS AGRICOLES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Pouvez-vous, seul, reconnaître insectes et maladies, prédire l'évolution des infestations, juger s'il est, ou non, rentable de traiter ?
Savez-vous que, dans la négative, vous n'êtes pas condamné au traitement d'assurance, selon un calendrier précis qui serait valable d'une année à l'autre ?
Vous n'ignorez pas non plus qu'à trop traiter, outre le coût des interventions superflues, on risque dans certains cas de perturber les équilibres écologiques, ou de rendre inutilisables certains produits, en sélectionnant des races résistantes de parasites !
Pour vous aider à demeurer maître de vos interventions, à les rendre plus efficaces en maîtrisant leur coût, avec la garantie d'une excellente sécurité, les stations d'Avertissements Agricoles du Service de la Protection des Végétaux diffusent régulièrement des informations et des conseils phytosanitaires sous forme de bulletins techniques. Une information rapide seule peut vous aider à agir dans de bonnes conditions : les bulletins d'Avertissements Agricoles arrivent chez vous moins de 24 heures après les observations au champ.

LE CONTENU

Tout au long de la période de végétation, nous sommes à vos côtés avec deux types d'informations :

1) une information de base concernant :
- la biologie des parasites.
- les seuils de nuisibilité et les méthodes d'évaluation des risques.
- les méthodes de lutte disponibles avec leur efficacité, leurs avantages et inconvénients (dont la toxicité, les effets secondaires).
- la liste des produits homologués et en autorisation provisoire de vente.
- la législation.

2) la situation phytosanitaire tout au long de la période de végétation :
- niveaux de population de ravageurs, extension des maladies dans la région.
- prévision de l'évolution de la situation phytosanitaire, en fonction du climat et du stade atteint par les plantes.

Des bulletins spécialisés existent pour toutes les grandes "familles" de cultures (arboriculture, vigne ; pépinières, espaces verts ; grande culture) et parfois pour des zones géographiques particulières.

L'ÉLABORATION DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LES BULLETINS

Les informations techniques de base résultent en partie des expérimentations du Service de la Protection des Végétaux (en 1982, 630 essais réalisés) ; elles proviennent également de la collaboration avec des organismes ou groupements scientifiques, techniques ou de developement, comme l'INRA, les Instituts Techniques, les SUAD, les CETA ou groupements de producteurs.

Les Avertissements au sens strict sont élaborés à partir des observations quotidiennes de plus de 4 300 agriculteurs et techniciens qui, sur l'ensemble de la France, effectuent des relevés météorologiques et des observations biologiques. Les équipes d'ingénieurs et de techniciens du Service de la Protection des Végétaux complètent ces informations par des notations en culture et des observations fines en laboratoire.

L'AVENIR PROCHE

Afin de rendre plus précis encore les conseils qu'elles émettent, en les situant au niveau de l'exploitation ou de la parcelle, les stations d'Avertissements Agricoles s'orientent vers l'utilisation de nouvelles techniques :

- Des modèles de simulation de l'évolution des maladies et des ravageurs sont en cours de mise au point (maladies des céréales, tavelure du pommier) ou déjà utilisés (tordeuses de la vigne).
- La télématique qui prendra effet dès la fin de l'année 1983, et améliorera aussi bien la collecte de l'information recueillie par les observateurs que la diffusion auprès des abonnés. En outre, le dialogue sera possible entre l'abonné et le centre de diffusion : l'abonné pourra fournir des données concernant ses propres parcelles et recevoir un conseil adapté à son cas particulier.

Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n° 524 AD
ISSN n°313244253.00016

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD